

[Français]

CONTRATS DE DISTRIBUTION DU COURRIER—
COMTÉ DE MÉGANTICQuestion n° 1428—**M. Langlois (Mégantic)**:

1. Dans les paroisses de Kinnear's Mills, Leeds, Saint-Antoine de Pontbriand du comté de Mégantic,

qui a les noms et soumissions ainsi que la durée des contrats concernant la distribution du courrier sur les routes postales?

2. Quels sont ces noms, les montants de soumissions et la durée des contrats?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): 1. Le ministère des Postes.

2. Nom du service	Entrepreneur	Coût par année	Date d'expiration
Leeds Village r.r. n° 1	Jean-Marie Lapointe	\$1760.00	le 30 juin 1968
Leeds Village r.r. n° 2	Majorique Bolduc	\$ 774.47	le 30 juin 1966. (renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans)
Leeds Village r.r. n° 3	Armand Guay	\$1957.14	le 30 septembre 1968
Pontbriand r.r. n° 1	Aurèle Morin	\$2188.60	le 30 septembre 1968
Pontbriand r.r. n° 2 et Kinnears Mills r.r. n° 1 (fusion)	Robert Prévost	\$2150.00	le 31 mars 1970
Pontbriand et Robertsonville	Aurèle Morin	\$ 840.00	le 30 septembre 1969

[Traduction]

LA SÉCURITÉ SUR LES FERMES

Question n° 1437—**M. Noble**:

1. Le ministre de l'Agriculture a-t-il consulté les provinces au sujet de la sécurité agricole?

2. Dans le cas de l'affirmative, comment les provinces ont-elles réagi?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): 1. Cette question a été étudiée avec les représentants des ministères provinciaux.

2. Plusieurs provinces appliquent déjà des programmes de sécurité très au point auxquels les gouvernements provinciaux accordent leur appui financier, mais tout indique que les autorités utiliseraient volontiers, pour vulgariser leurs propres programmes, le matériel approprié que pourrait mettre à leur disposition un organisme d'envergure nationale.

LA LUTTE CONTRE LA LAMPROIE AU LAC
HURON ET LA BAIE GEORGIENNEQuestion n° 1438—**M. Noble**:

1. Où en est rendue la lutte contre la lamproie dans le lac Huron et la Baie Georgienne?

2. Qu'a-t-on accompli jusqu'ici, en 1966, pour résoudre le problème que pose la lamproie dans le lac Huron et la baie Georgienne?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): 1. La majorité des études préparatoires et des installations nécessaires à l'entreprise de répression de la lamproie dans le lac Huron et la baie Georgienne ont été achevées. Onze tributaires du lac Huron et de la baie Georgienne seront traités par des moyens chimiques en 1966.

2. Les études préparatoires faites jusqu'à présent dans la région lac Huron—baie Georgienne comprennent, notamment, l'exécution d'un vaste programme d'examen des cours d'eau tributaires, treize études comportant des épreuves biologiques et des analyses des eaux et la construction de onze barrières d'estimation fonctionnant à l'électricité.

[Français]

MARINS ÉTRANGERS—FRAIS MÉDICAUX

Question n° 1443—**M. Mongrain**:

Existe-t-il une entente internationale en vertu de laquelle le gouvernement fédéral paie les frais médicaux des marins étrangers lorsque, mouillant dans nos eaux, ils sont malades et traités et, dans le cas de l'affirmative, a) est-ce que des médecins sont désignés par le gouvernement pour répondre à ces appels, en vertu de cette entente, b) y a-t-il des médecins, à Trois-Rivières, qui sont autorisés à le faire, et le cas échéant, quels sont-ils c) y a-t-il à Trois-Rivières, un pharmacien autorisé à veiller, en vertu de cette entente, à ce que les médecins lui dirigent toutes les ordonnances destinées aux marins étrangers?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il n'existe aucune entente internationale telle que le demande la question, mais en vertu de la Partie V de la loi sur la marine marchande du Canada, les marins étrangers qui tombent malades lorsqu'ils se trouvent dans nos eaux territoriales reçoivent un traitement selon les conditions que spécifie cette Loi. a) Oui. b) Oui, le D^r L. Berlinguet. D'autres médecins lorsque des malades leur sont adressés. c) Non, les ordonnances peuvent être remplies à n'importe quelle pharmacie.